

Rencontre régionale du 12 décembre 2018

**Santé mentale et cohésion territoriale : quelle
dynamique pour les CLSM bretons ?**

Programme

9h30-9h45

Introduction

9h45-10h45

Photographies

- Des CLSM au niveau national
- Des CLSM bretons
- Echanges avec la salle

10h45-11h

Pause

11h-12h15

Table ronde

« Quelle dynamique pour les CLSM bretons? »

12h15

Conclusion

Introduction

H. Goby,
Directeur de la Stratégie Régionale en Santé, ARS Bretagne

C. Marchandise-Franquet,
Adjointe à la maire de Rennes déléguée à la santé,
Présidente du conseil rennais de santé mentale



Photographie des CLSM au niveau national

Pauline Guézennec

Chargée de mission Centre Collaborateur de l'OMS

Les conseils locaux de santé mentale : état des lieux national



Centre national de ressources
et d'appui aux **Conseils Locaux
de Santé Mentale**

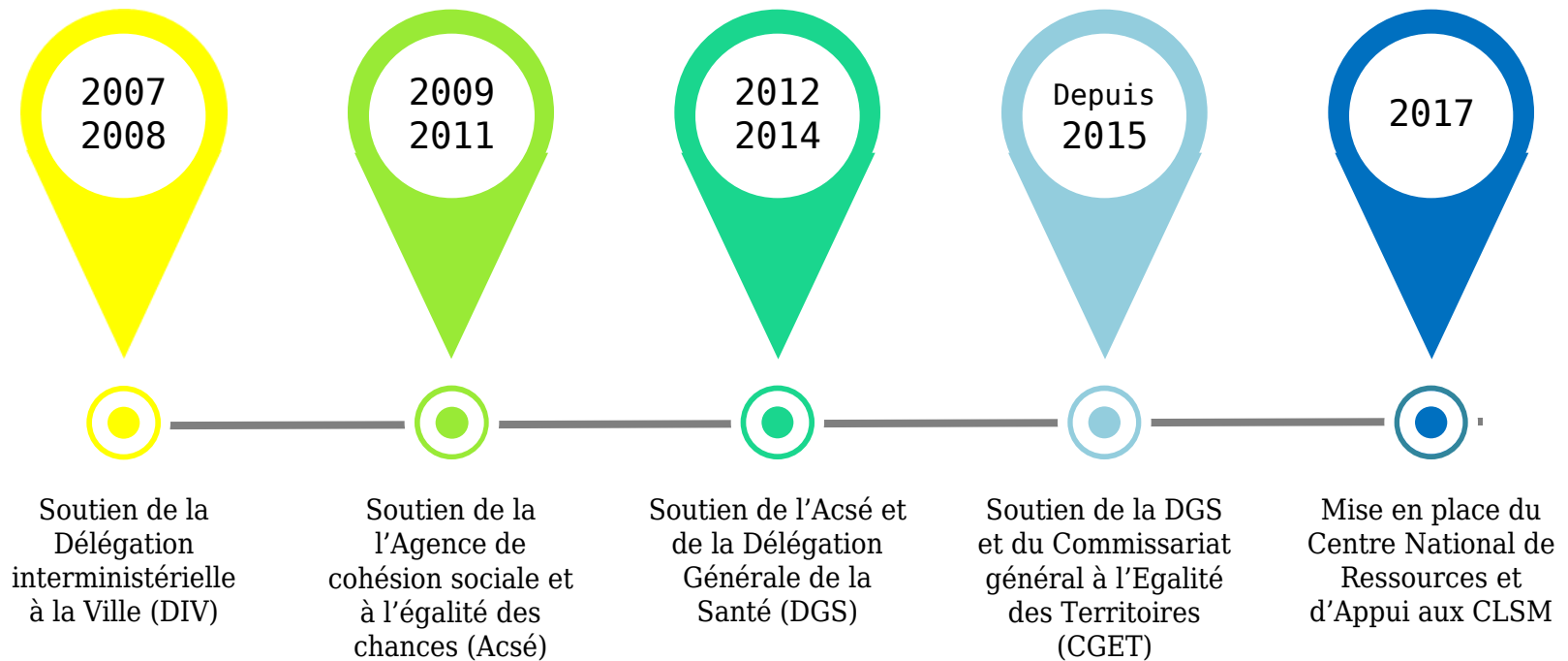
12 décembre 2018

Pauline Guézennec

Soutenu et
financé par



Programme d'appui du CCOMS



Qu'est ce qu'un CLSM?



Centre national de ressources
et d'appui aux **Conseils Locaux
de Santé Mentale**

Qu'est-ce qu'un CLSM?

- Le CLSM est un **outil de démocratie en santé**
- C'est une plateforme de **concertation et de coordination** d'un territoire défini par ses acteurs
- Il est présidé par un **élu local**, co-animé par la **psychiatrie publique** et intègre **les usagers et les aidants**.

Objectifs stratégiques :

Observation en santé mentale
Permettre l'accès aux soins et la continuité des soins
Favoriser l'insertion sociale, l'autonomie et la pleine citoyenneté des usagers
Lutter contre la stigmatisation et les discriminations
Promouvoir la santé mentale

Objectifs opérationnels :

Définir les priorités d'action d'une population définie localement en fonction de ses besoins
Définir une stratégie pour répondre à ces priorités
Développer le travail intersectoriel et le partenariat nécessaire et efficace à la réalisation des actions
Mettre en œuvre collectivement les actions

200 CLSM en France

CONSEILS LOCAUX DE SANTÉ MENTALE (CLSM) ET POLITIQUE DE LA VILLE

192 CLSM ACTIFS AU 01/01/2018

DONT

- 143 CLSM dont le périmètre d'intervention intersecte celui d'un contrat de ville
- 49 CLSM dont le périmètre d'intervention n'intersecte pas celui d'un contrat de ville



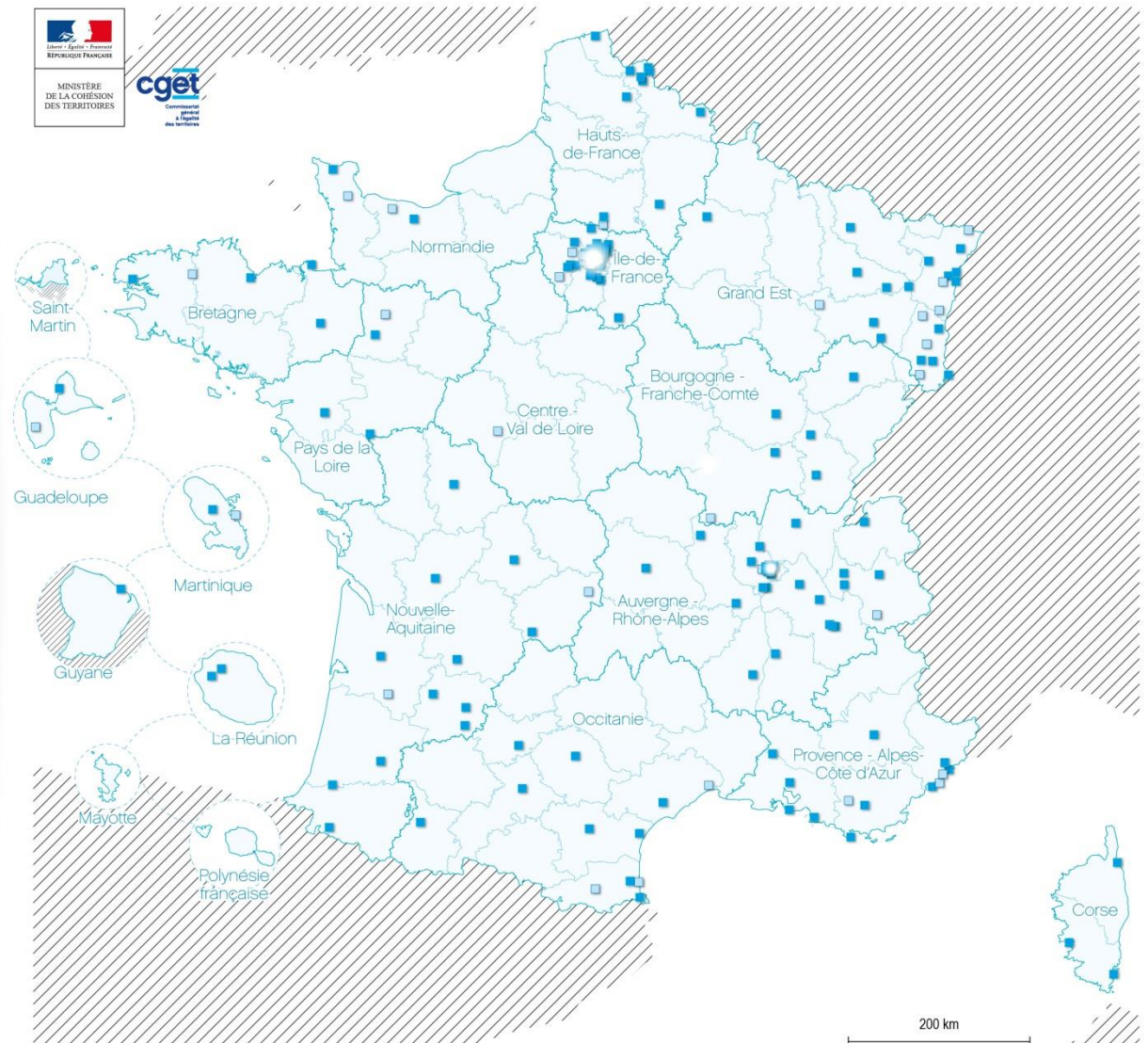
LA NOTION D'INTERSECTION

Il y a intersection quand au moins une commune ou un arrondissement (Paris et Lyon) comportant un ou plusieurs quartiers prioritaires est couvert par un CLSM actif.

PARIS ET LA PETITE COURONNE



MÉTROPÔLE DE LYON





BRETAGNE

12 CONTRATS DE VILLE DANS LA RÉGION BRETAGNE

DONT

- 4 Contrats de ville intersectant * le périmètre d'intervention d'au moins un CLSM actif
- 8 Contrats de ville n'intersectant pas * le périmètre d'intervention d'au moins un CLSM actif

5 CLSM ACTIFS AU 01/01/2018 DANS LA RÉGION BRETAGNE

DONT

- 4 CLSM comprenant au moins un QPV dans son périmètre d'intervention
- 1 CLSM ne comprenant aucun QPV dans son périmètre d'intervention

32 QUARTIERS PRIORITAIRES (QPV) DANS LA RÉGION BRETAGNE

DONT

- 16** QPV inclus dans les périmètres d'intervention des CLSM.



POPULATION



544 250 habitant.e.s
résident dans les périmètres
des CLSM dans la région Bretagne



89 040 habitant.e.s
en QPV dans la région Bretagne

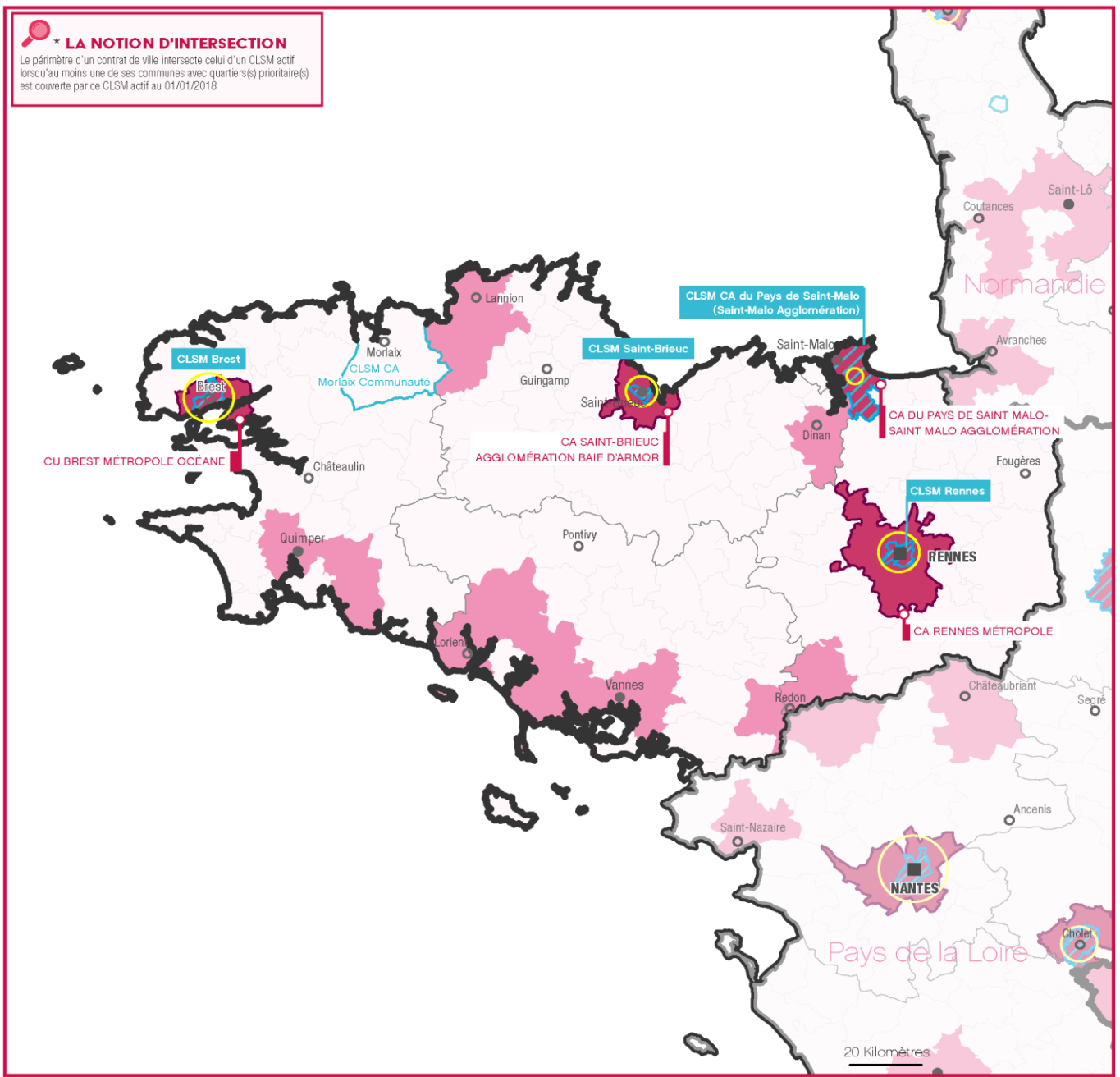
69 % des habitant.e.s
de l'ensemble des QPV
dans la région
Bretagne
sont couverts
par un CLSM

11 % des habitant.e.s
résidant dans les périmètres
des CLSM dans la région
Bretagne vivent en QPV



61 100 habitant.e.s en QPV
au sein des périmètres d'intervention
des CLSM dans la région Bretagne
à partir des données INSEE 2013

*** LA NOTION D'INTERSECTION**
Le périmètre d'un contrat de ville intersecte celui d'un CLSM actif lorsqu'au moins une de ses communes avec quartier(s) prioritaire(s) est couverte par ce CLSM actif au 01/01/2018



20 Kilomètres

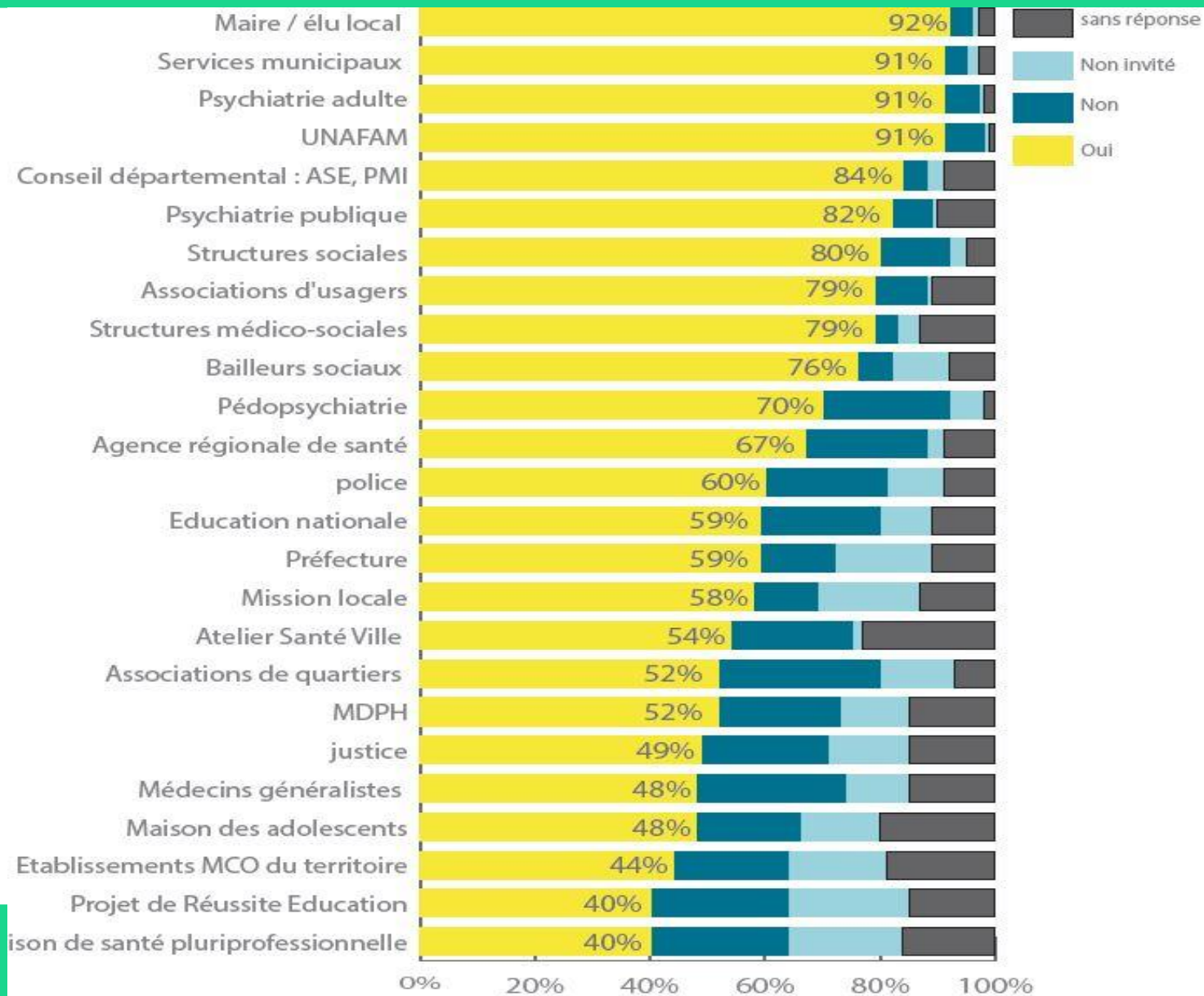
SOURCES DES DONNÉES : CCOMS 01/01/2018
RÉALISATION : CGET-DVCU-DST-CELLULE CARTO, FP, 2018

Éléments « clés » pour la mise en place

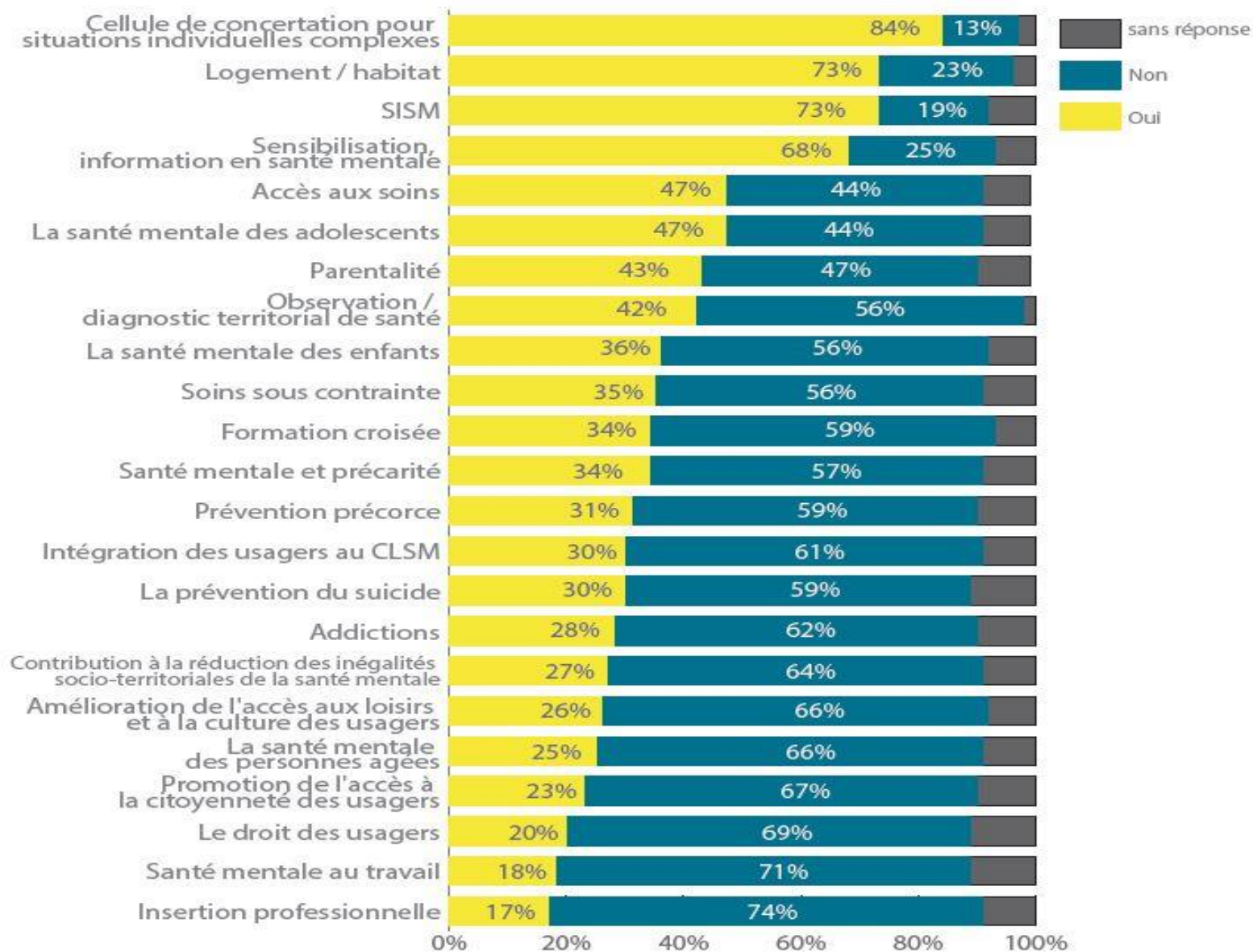
- ① Le maire (ou un élu) préside le Clsm
- ① Les élus et le(s) secteurs de psychiatrie publique co-animent le Clsm
- ① Les représentants d'usagers et aidants sont partie prenante à part entière dans le Clsm

Les enjeux des politiques publiques dans le champ de la santé mentale sont partagés par **l'ensemble des acteurs.**

Membres de l'assemblée plénière

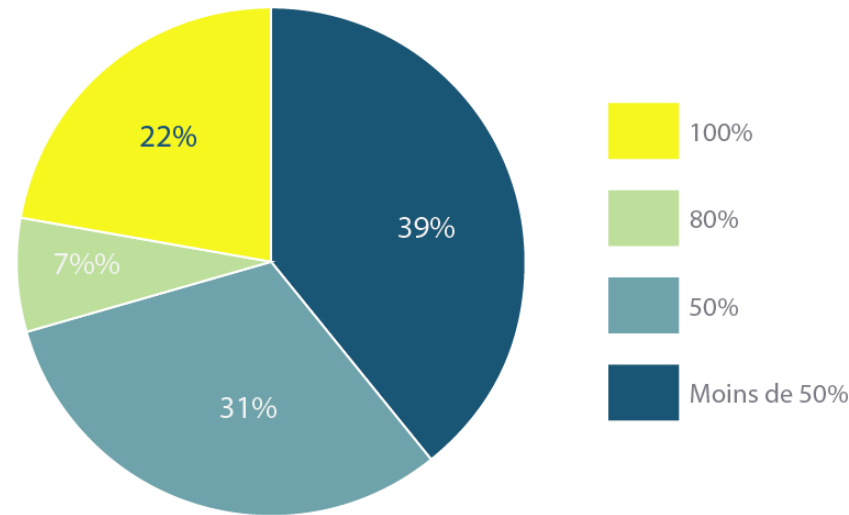


Thématiques travaillées



Poste de coordinateur

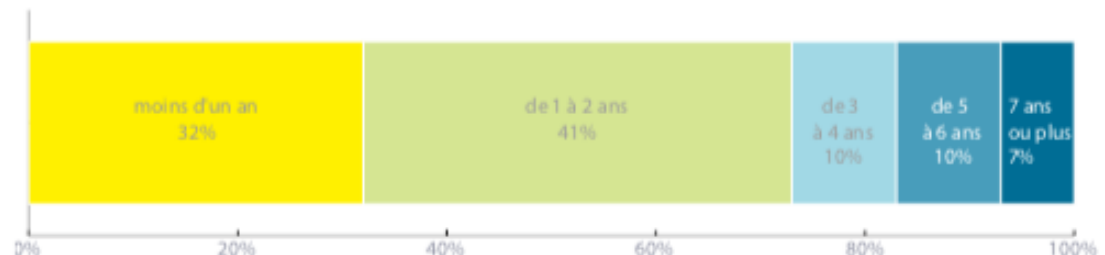
- 57% des coordinateurs ont un niveau bac +5 et plus
- 49% rattachés administrativement à une collectivité locale, tandis que 45% rattachés à un CH/EPISM



- 65% des coordinateurs exercent au sein de la collectivité
- 40% cofinancement ARS/EPISM/collectivité, 20% financés à 100% par l'ARS, 16% par les collectivités

Ancienneté sur le poste

Plus de 70% des coordinateurs CLSM sont en poste depuis moins de deux ans. Outre la création récente de plusieurs CLSM, ce chiffre est le résultat d'un turn over conséquent pour ces postes qui restent, malgré des améliorations, précaires (CDD, salaire, etc).



Thématique de l'action :

PRÉVENTION DU SUICIDE

« Tous concernés, tous acteurs »

Objectifs :

Proposer au grand public un temps de sensibilisation à la problématique du suicide :

- mieux comprendre le processus suicidaire, en passant par la déconstruction des idées reçues, pour être en capacité de prévenir et d'agir en cas de risque suicidaire
- identifier le lien social comme un facteur de protection face au risque suicidaire

Déroulement de l'action

- Etat des lieux :

Le département de l'Isère présente un taux de décès par suicides supérieur au taux de l'ex-région Rhône-Alpes dans laquelle il se situe. Aussi, dès la phase diagnostique préalable à l'élaboration du premier Contrat Local de Santé du Pays Voironnais, les associations spécialisées dans la prévention du suicide – notamment en milieu agricole – se sont-elles mobilisées pour sensibiliser les élus et les professionnels à cet enjeu.

Cette mobilisation a donné lieu à la création d'un groupe de travail porteur de réflexion et organisateur d'actions de prévention, au sein du Conseil Local de Santé Mentale lui-même en cours de construction.

Ce groupe s'est donné pour objectif de proposer deux temps fort par an sur la prévention du suicide à destination de différents publics.

- Déroulement de l'action :

Soirée grand public, entrée libre sans inscription.

Canaux de communication accessibles à tous (affiches et flyers dans les lieux publics, presse locale et panneaux lumineux).

Organisation de la soirée en trois temps dans le but de favoriser l'empowerment :

- « Tous acteurs de la prévention du suicide » : Intervention du Dr Marc Dubuc, psychiatre formateur
- Carrefours animés (échanges par petits groupes sur base de trois questions-clés)
- Retour des groupes et échanges avec l'intervenant

+ stand « ressources » : répertoire des adresses utiles, plaquettes des associations, des lieux d'écoutes, du PSYCOM, etc.

Résultats

Bonne mobilisation (entre 50 et 60 personnes) et très bonne participation du public aux échanges en petits groupes.

Perspectives

Poursuite des actions :

Automne 2018 : ciné-débat dans le cadre d'un festival de film organisé par les différents groupes du CLSM.

Thématique de l'action :

PERMANENCES POINTS ECOUTE JEUNES

Objectifs :

- Proposer aux jeunes de 11 à 25 ans un espace d'accueil, d'écoute et d'orientation, afin de favoriser leur bien-être et leur réussite scolaire ou leur insertion professionnelle
- Favoriser l'accès des jeunes aux différents dispositifs sanitaires et sociaux s'offrant à eux
- Promouvoir et renforcer l'organisation en réseau des professionnels sanitaires et sociaux de la Ville intervenants auprès du public jeune

Territoire de l'action
Commune de Suresnes

Public cible :
Jeunes de 11 à 25 ans et parents

Structures porteuses et/ou impliquées :

- Service Prévention en santé publique et soutien aux habitants
- Service Jeunesse Animation
- Collèges et lycées de la Ville
- Assistantes sociales

Financiers :
Ville de Suresnes et Département des Hauts de Seine à travers le Contrat Local de Sécurité (4000 euros).

Coût du projet :
28930 €

Personne à contacter pour plus d'informations :
Jennifer KRIEF
jkrief@ville-suresnes.fr

Déroulement de l'action :

- Etat des lieux :

Les concertations menées ces dernières années avec les différents partenaires locaux ont fait ressortir un certain nombre de difficultés, notamment chez le public jeune.

Les professionnels, en particulier les infirmières scolaires, ressentent chez les jeunes un fort besoin de parler, de trouver un interlocuteur bienveillant.

La situation de certains jeunes ne relève pas nécessairement d'une prise en charge médicale, mais plutôt d'un espace où les jeunes pourraient exprimer leur mal-être. La mise en place de ce dispositif permet une évaluation précise de la situation, une écoute attentive et des pistes de réponses apportées aux difficultés, cela pouvant donc constituer un premier élément de réponse à ces constats.

- Etapes du projet :

- Concertation avec les équipes sur leurs besoins
- Convention de partenariat avec la DASEN
- Charte de fonctionnement avec les établissements
- Déploiement des PEJ au fur et à mesure

- Actions qui en découlent :

Des permanences hebdomadaires ont lieu au sein des trois collèges de la Ville (J. Macé, E. Zola, H. Sellier), des deux lycées (P. Langevin et L. Blériot – lycée professionnel), deux fois par mois au Centre Médical Municipal R. Burgos (CMM). Ces permanences au CMM permettent d'approfondir certaines situations repérées au sein des établissements scolaires, et de favoriser la venue de jeunes qui souhaiteraient être reçus, le plus discrètement possible et permettent aux jeunes qui sont déscolarisés ou en insertion professionnelle de bénéficier de ces temps de parole.

Une fois par mois des permanences ont lieu à l'Espace Jeunes : un temps d'entretiens individuels et un temps en groupe d'échanges thématiques co-animé par des éducateurs spécialisés.

Des points de coordination mensuel ont lieu entre la psychologue du PEJ et la coordinatrice du CLSM pour favoriser le travail en réseau sur des situations complexes.

Quel bilan depuis 2015 ?

- Reconnaissance législative,
- Développement des CLSM sur l'ensemble du territoire,
- Nécessiter de renforcer la place des élus et des personnes concernées par la santé mentale,
- Ne pas restreindre le CLSM à une instance de situations individuelles (étendre les actions des CLSM à la prévention et à l'insertion sociale).

Les CLSM demain...

Renforcer le CLSM comme démarche territoriale de santé :

- Une démarche politique : *affiche un enjeu de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé*
- Une démarche territoriale: *s'inscrit dans un environnement donné (un territoire vécu et cohérent)*
- Une démarche ascendante : *part des besoins du territoire et de tous ceux qui le composent*
- Une démarche partenariale : *vise à créer des synergies et promeut la co-construction et la co-décision*
- Une démarche transversale : *vise à favoriser le bien-être global en agissant sur tous les déterminants de la santé*

Source: critères rédigés par Fabrique Territoires Santé



Centre collaborateur de l'OMS
pour la Recherche et la Formation
en Santé Mentale

Centre national de ressources
et d'appui aux **Conseils Locaux
de Santé Mentale**

WWW.CLSM-CCOMS.ORG



[@Ressources_CLSM](https://twitter.com/Ressources_CLSM)

PAULINE GUÉZENNEC



Adresse

211 rue Roger Salengro, 59 260 Hellemmes



Téléphone

03 20 43 71 05



Email

pguezennec@epsm-lm.fr

Soutenu et
financé par



cget

Photographie des CLSM Bretons

S Dugas, Coordinatrice régionale santé mentale pour l'ARS

N Henry, Coordonnateur du CLSM rennais

J Tehahétua, Coordinatrice du CLSM de Brest

Méthodologie

2 CLSM
Unafam
Pair aidante
Psychiatrie
Medicosoc
ARS

Groupe de
travail
régional

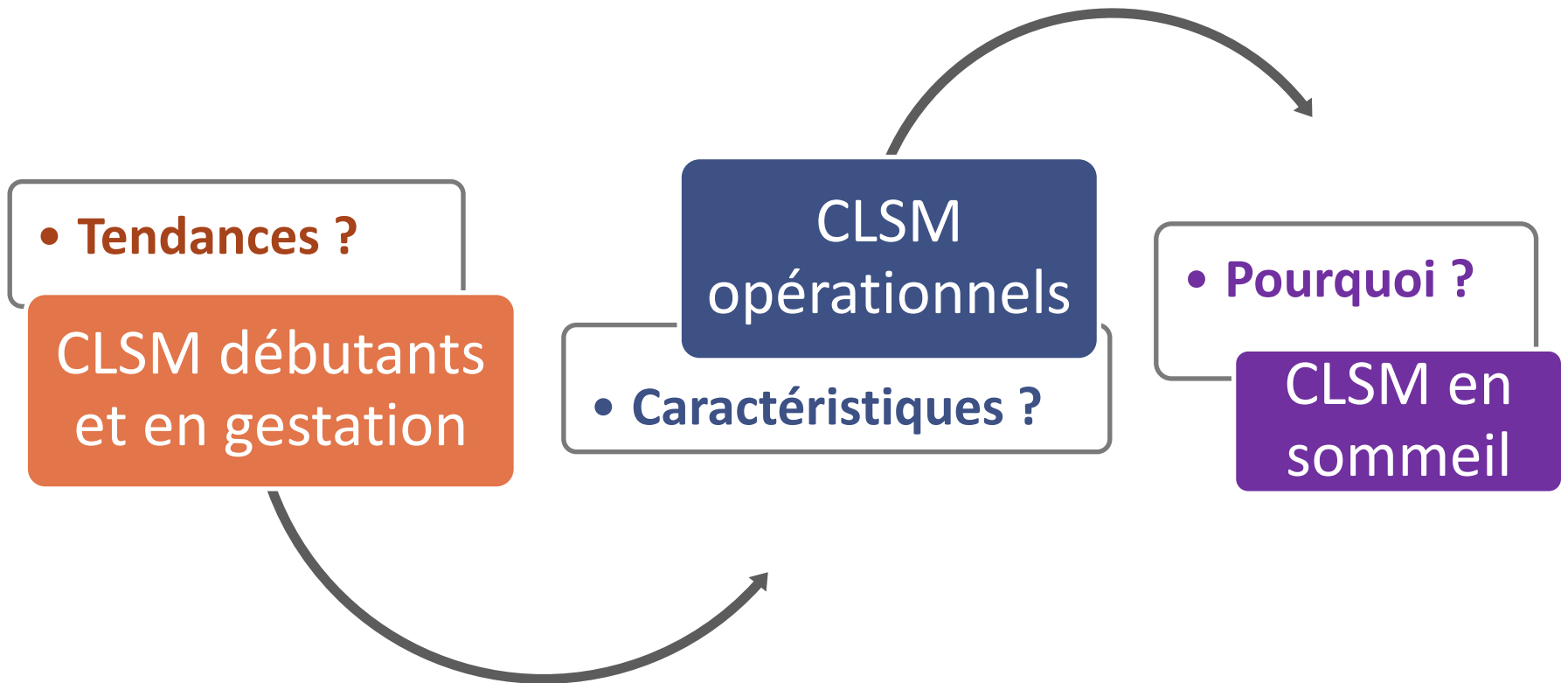


Collaboration
avec le
CCOMS



- Analyse des questionnaires CCOMS des CLSM bretons
- Entretiens
- Réunion des CLSM bretons du 16/10/18

Les CLSM bretons



2 CLSM en sommeil : pourquoi et que nous apprennent ils ?

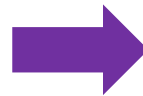


Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

Entretiens avec 2 personnes ressources
des 2 CLSM concernés sur la base d'une
grille d'entretien

Morlaix

- Un CLSM dans le cadre d'un CLS
- Phase active 2013-2017
- Arrêt du CLSM suite à :
 - Arrêt du temps de coordination (évolution de poste de la coordinatrice)
 - Tension entre Municipalité de Morlaix, Pays et ARS sur l'évolution territoriale du CLS et du CLSM



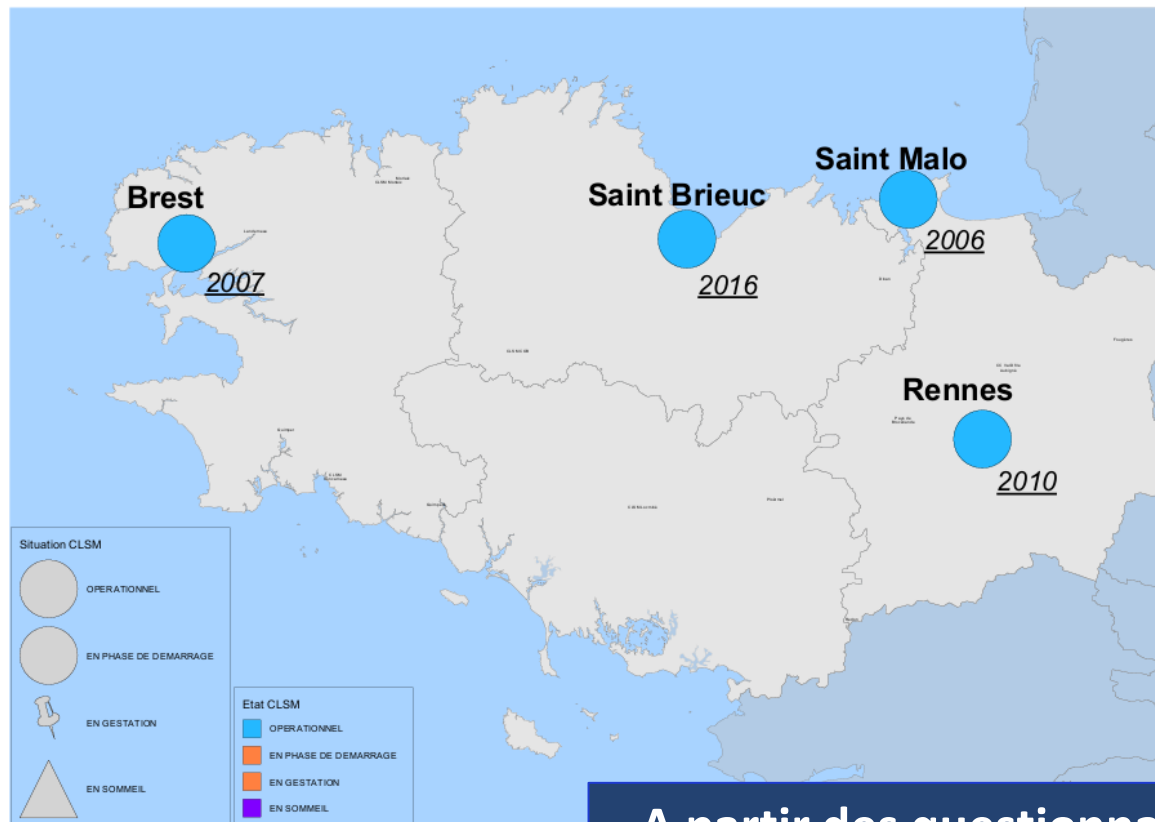
Locminé

- Des acteurs locaux volontaires
- Phase active 2012-2014
- Arrêt du CLSM suite à :
 - Absence de coordination (absence de capacité à financer, territoire de petite taille)

Quels enseignements ?

1. Fonction et temps dédié de coordination : une condition incontournable de fonctionnement des CLSM
2. La question du territoire du CLSM : un point d'attention
3. Un CLSM en sommeil peut repasser à la phase de CLSM en gestation (ex: Morlaix) ou déboucher sur d'autres dynamiques (ex: Locminé)

4 CLSM pleinement opérationnels : quelles caractéristiques ?



Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

A partir des questionnaires de
l'état des lieux 2018 du CCOMS

Cartographie et gouvernance

- Une dynamique ancrée dans le temps
- Une gouvernance incluant :
 - Assemblée plénière annuelle, présidé(e) par un(e) adjoint(e) au maire
 - Comité de pilotage dans 3 CLSM, en préparation à Brest
 - Un socle commun d'acteurs impliqués dans les copil :
 - Elus
 - Association d'usagers et UNAFAM
 - Psychiatrie publique adulte
 - Structures sociales et médicosociales

Remarques :

Les acteurs du secteur enfance enfance sont relativement peu présents

Coordination

	Brest	Rennes	St Brieuç	St Malo
Date prise fonction	Mai 2017	Nov 2011	Sept 2012	2006
Quotité de travail comme coordinateur de CLSM	50%	50%	80%	20%
Rattachement institutionnel	Collectivité	Collectivité	Collectivité	Collectivité
Financement du poste	Collectivité + ARS	Collectivité	Collectivité	Collectivité + ARS + Région (poste ATS)

- Bonne stabilité dans le poste
- Hétérogénéité du temps de coordination
Sans lien avec la taille du territoire et la population couverte
- Rattachement du poste aux collectivités
- Co-financements pour 2 CLSM

Territoire

- Hétérogénéité du territoire couvert :
 - Communal pour Brest, Rennes et St Brieuc,
 - Pays pour St Malo
 - Remarque : le périmètre « d'action » est souvent plus large que le périmètre « politique »

- Hétérogénéité de la population couverte :
 - 150.000 à 215.000 hab pour 3 CLSM
 - 47.000 hab pour St Brieuc

- Evolution du territoire couvert : extension du territoire au Pays, effective pour St Malo, envisagée pour Brest

- 2 CLSM sur 4 inscrits dans un contrat de ville (Brest et St Brieuc)

Actions des CLSM : illustration du CLSM de Brest

La formation-action « Correspondants de Structure »

- Une formation à destination des professionnels du soin et de l'accompagnement social et médicosocial
- En partenariat avec l'UBO
- Format : 2j/mois pendant 9 mois, 25 stagiaires/an depuis 2011
- Objectifs:
 - Acquérir des connaissances de base sur les troubles psychiques
 - Identifier le réseau par une meilleure connaissance des structures
 - Identifier les contraintes et potentiels de chaque structure
- Des effets facilitateurs pour le parcours : l'interconnaissance, le travail en partenariat...

Actions des CLSM : illustration du CLSM de Rennes

→ Accord cadre fragilité psychologique et logement social



2002-2004

2010

2011

2019

...

Recherche action

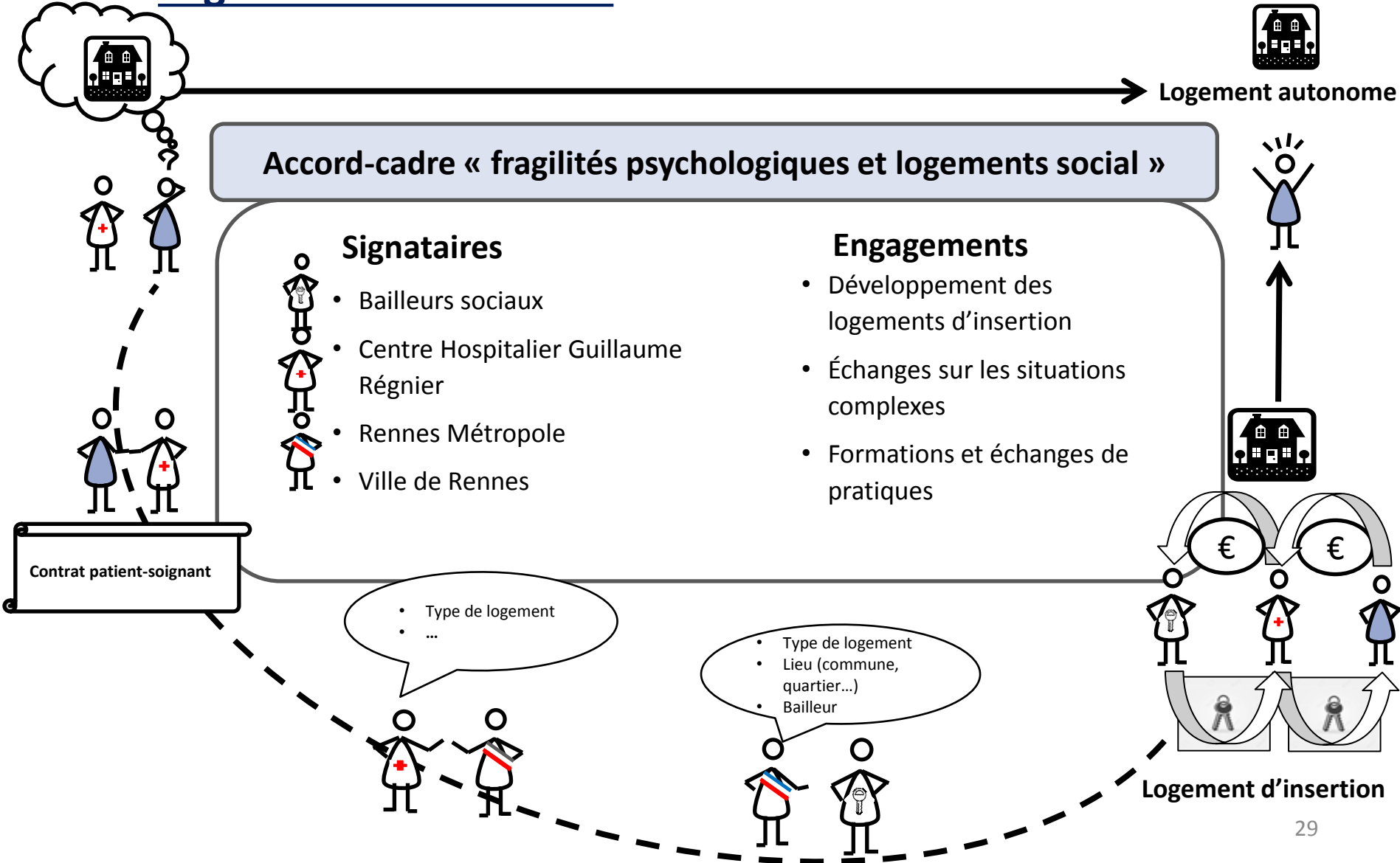
Conseil rennais
de santé
mentale

Accord cadre

Recherche
action

Actions CRSM : Accord cadre fragilités psychologiques et logement social

→ Logements d'insertions



Les CLSM débutants ou en gestation : quelles tendances?



A partir d'entretiens et de documents de l'ARS

2 CLSM débutants

Concarneau Cornouaille Agglomération et Pays du Centre Ouest Bretagne (COB)

Démarrage en 2018

2 CLSM dans le cadre d'un CLS et partageant un ensemble de caractéristiques :

- CLSM = une fiche action du CLS
- Coordination du CLSM assurée par la/les personnes en charge de la coordination du CLS, sans ETP défini pour le CLSM
- Territoire du CLSM = celui du CLS
- Pas de copil CLSM, mais un copil CLS.

9 CLSM en phase de réflexion ou gestation

CLSM envisagés dans le cadre d'un CLS en préparation :

- Pays de Morlaix
- Quimperlé
- Pays de Fougères
- Communauté d'agglo de Redon
- Pays de Brocéliande
- Pays de Ploërmel

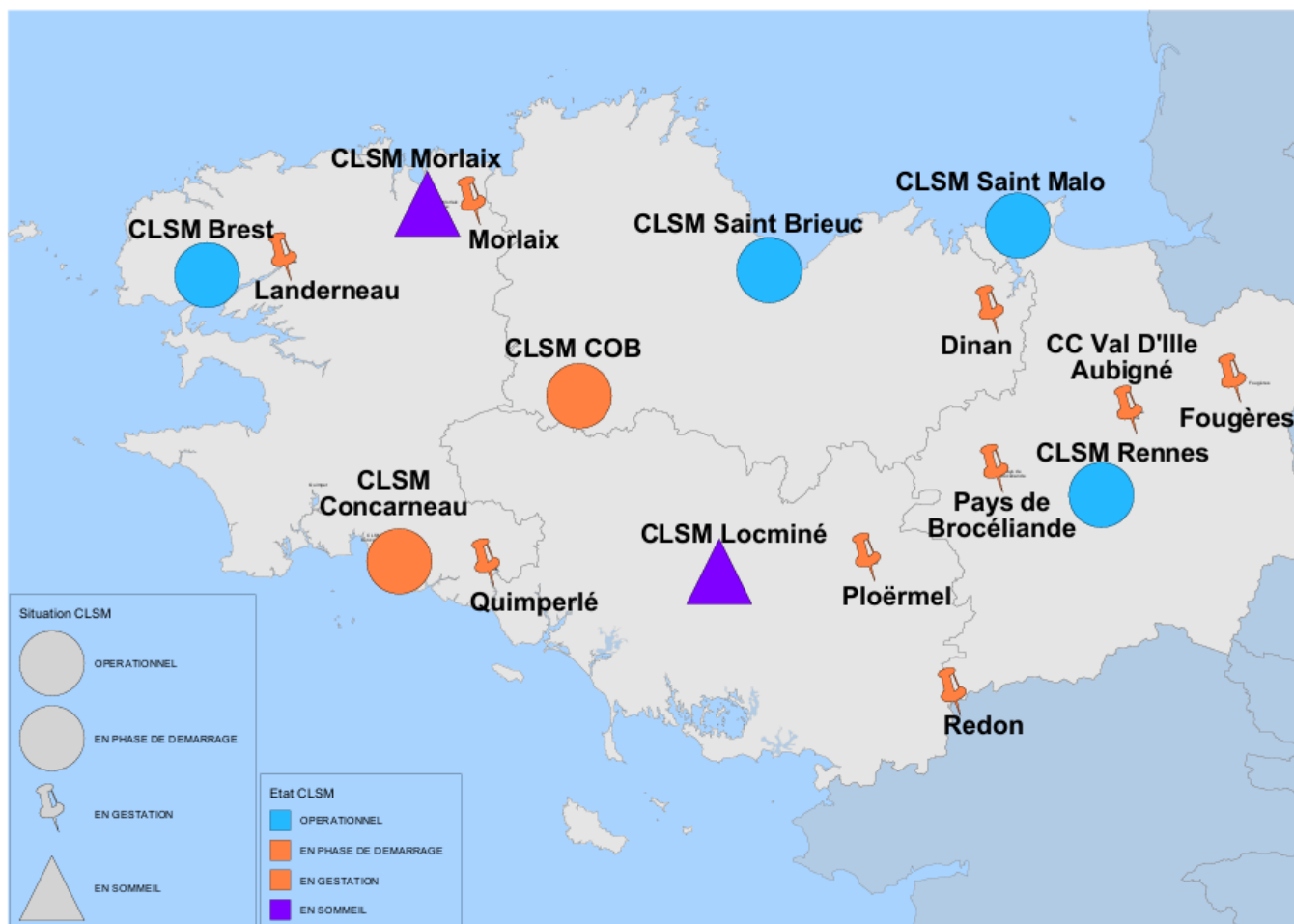
Des CLSM envisagés en dehors d'un CLS, sur l'initiative d'élus ou d'opérateurs

- Dinan municipalité
- Landerneau
- CC Val D'Ille-Aubigné

Une tendance lourde : l'ancrage des CLSM au sein des CLS

- **Un constat** : la santé mentale fait souvent partie des sujets priorités par les CLS. Lorsque la santé mentale est priorisée, la création d'un CLSM est souvent proposée
- **Une opportunité** de développement de CLSM à un moment important de démarrage ou de renouvellement de CLS
- **Des points de vigilance** : le besoin d'un temps de coordination dédié et d'un copil spécifique pour sécuriser le bon fonctionnement des CLSM

Situation globale des CLSM bretons au 31/10/2018



Pause

10h45 - 11h00

Table ronde « Quelle dynamique pour les CLSM bretons? »

Animateur: P. Thébault,
Directeur du CREAL Bretagne

Participants:

P. DELOURME, élu en charge de la santé – Ville de Saint Briec

N. HENRY, coordonnateur CLSM Ville de Rennes

Y. PLANCHE, usager – membre CLSM Rennes

J. FAYOLLE, référent régional UNAFAM Bretagne

M. LE BRAS, attaché d'administration à l' EPSM Gourmelen
membre CLSM Concarneau

I. MASSON, cadre socio-éducatif au CH Saint Jean de Dieu
membre CLSM Saint Briec

Conclusion

Jean-Luc ROELANDT,

Psychiatre, Directeur du Centre collaborateur de l'OMS